Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20191209-del19-091219-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 19	Conseil Municipal du Lundi 9 décembre 2019
Service des Sports	Domaine de compétence : 7.10- Finances- Divers

Le Lundi neuf décembre deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 26/11/2019

Membres présents : 24

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 11/12/2019

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, **Adjoints,** Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame GHEZAL Martine, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Yvon BRIHIER , Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Francis,GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame VAMBRE Monique **conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Philippe FAIT, Madame Charlotte PERRAULT à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur RAMET Christian à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur SAGNIER Stéphane à Madame Monique VAMBRE, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame ROMANCANT Isabelle à Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.

Absent (s) non excusé(s) :

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Proposition de tarifs pour la location des salles et terrains de sports aux associations domiciliées en dehors d'Etaples

Rapporteur : Madame Dominique DELSAUX, Adjointe.

Synthèse de la délibération :	Proposition de tarifs pour la location des salles et terrains de sports aux associations domiciliées en dehors d'Etaples

Vu les Art. L 2122-21, L 2144-3, L 2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,
Vu la commission « sports » du 22 novembre 2019

Des associations sportives extérieures à Etaples ont sollicité le service des Sports pour utiliser soit des salles de sports, soit des terrains de plein air.

Considérant que l'utilisation de ces salles et terrains par des associations extérieures à Etaples mérite une compensation financière au regard des coûts d'énergie, d'entretien et de nettoyage, il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs de location des salles et terrains de sports comme ci-dessous :

Tarifs de location :

Location d'une salle et/ou un terrain pour une ½ journée.....45€ (quarante-cinq euros)
Location d'une salle et/ou terrain pour une journée.....80€ (quatre-vingt euros)
Chèque de caution.....100€ (cent euros)

Conditions de réservation :

- Signature de la convention d'utilisation
- Présentation de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Récépissé de déclaration en sous-préfecture
- Statuts de l'association
- Avoir son siège social en dehors du territoire d'Etaples/Mer

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver les tarifs proposés ci-dessus.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 11 décembre 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

11 DEC. 2019

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.